

« Une victime allongée sur le bord de la route se moque de savoir si c'est un homme ou une femme qui viendra la secourir. »

En France, 13% des sapeurs-pompiers sont des femmes.

Interview de Jean François Thiely, Lieutenant, chef du centre de secours de Sennecey-le-Grand.

Valentin Bretin

Depuis combien de temps voit-on des femmes dans les casernes ?

Au début des années 80. Mais au temps de Charlemagne, les « filles de joie » qui étaient logées par le Bourgmestre et défendues par le Bourreau rejoignaient les rangs pour porter les seaux pour la chaîne de l'eau.

Quels sont les préjugés des hommes envers les femmes ?

« Elles sont fragiles », « elles ne sont pas costaudes » pour lever des charges, de fait les lances à incendie ont une force de recul, un ARI (Appareil Respiratoire Isolant) pèse 25kg. « C'est le trouble-fête » parmi les groupes d'hommes.

Qu'apportent les femmes pompiers au sein de l'équipe ?

« Un peu de tendresse dans ce monde de brutes ». Pour le secours aux victimes c'est un plus pour les femmes victimes qui sont moins réticentes. Les femmes analysent les choses différemment en matière de psychologie et d'anatomie. Elles complètent les hommes. Les femmes analysent plus de critères en même temps mais plus superficiellement alors que les hommes analysent point par point plus précisément. Pour les autres secours les femmes agissent avec plus de souplesse, les approches sont différentes.

Ont-elles des difficultés ? Lesquelles ?

Les premières femmes qui arrivent dans une caserne ont des difficultés. Il faut qu'elles soient acceptées, qu'elles prouvent leurs compétences. Elles ne doivent pas rompre les équilibres au sein des équipes. Par la suite les autres femmes ont plus de facilités pour s'intégrer dans une équipe déjà établie.

Qu'est ce qui peut faire changer le regard des hommes/pompiers ?

Les compétences, il faut qu'elles soient meilleures que les hommes.

Les femmes s'intègrent-elles aussi facilement que les hommes ?

Oui, quand les hommes ont déjà l'habitude de travailler avec des femmes.

Combien y-a-t-il de femmes dans votre caserne ? Sont-elles gradées ?

Un tiers de l'effectif. Elles commencent à monter les échelons. Mais elles vont plus doucement à cause des congés maternité. Dans 5 ans je souhaiterais avoir 50% de l'effectif avec des femmes sous-officiers.

Y a-t-il une bonne ambiance dans les équipes ?

Oui, bonne ambiance maintenant.

Comment gérez-vous en tant que chef l'intégration des femmes dans votre caserne ?

Je ne fais aucune différence mais je surveille du coin de l'œil. A l'embauche, une femme est aussi reçue par du personnel féminin.

Auriez-vous un slogan pour encourager les femmes à s'engager chez les pompiers ?

Une victime allongée sur le bord de la route se moque de savoir si c'est un homme ou une femme qui viendra la secourir.

En bref !

Le 26 novembre 2013, les filles de Première et Terminale de Bac Pro logistique et transport ont participé au Girl's Day de la SNCF à Dijon.

Cette journée a été organisée pour découvrir les métiers généralement réservés aux hommes.

La journée s'est déroulée entre la découverte des métiers, une visite des locaux et un forum.

Marine





Les femmes sont à la FETE

Gwen et Alex

Le Jeudi 6 février 2014 à 13h30, nous avons rencontré au Lycée Camille du Gast M. GUYON qui est membre de l'association FETE. (Femme, Égalité, Emploi)

L'objectif de l'association FETE est de lutter contre la discrimination et de favoriser la mixité et l'égalité professionnelles.

La discrimination envers les femmes dans le milieu professionnel se voit à travers leur insertion qui est plus difficile mais pas seulement. A responsabilités et compétences égales, elles gagnent environ 25 % de moins qu'un homme sans compter qu'elles progressent moins vite.

Cette association existe depuis 22 ans d'abord nommée « Féminin technique » puis ensuite renommée « FETE » .

Elle compte 6 salariés et 25 bénévoles dont 3 ou 4 hommes. Parmi ces hommes, il y a M. GUYON qui se dit être un « homme à tout faire ». Il travaille surtout avec les syndicats pour mettre en œuvre l'égalité professionnelle.

FETE propose des actions variées comme « Le carrefour des carrières au féminin » qui aura lieu le 21 mars 2014 au Colisée à Chalon.

Une autre manifestation « Le temps de l'égalité à Chalon » se déroulera du 13 au 19 avril 2014. Il s'agira de mettre en valeur des femmes exerçant des responsabilités dans de nombreux domaines.

L'association intervient également dans des analyses de pratique dans les collectivités territoriales.

Alors que la discrimination commence dès le plus jeune âge avec par exemple les cadeaux spécifiques pour les garçons et pour les filles, nous nous interrogeons sur l'avancée de l'égalité.

M. Guyon pense que la discrimination est plus médiatisée de nos jours. Les gens sont donc plus conscients de ce problème. Ce n'est pas pour autant que l'égalité et la parité évoluent de façon notable.



Le jeudi 30 janvier 2014 Marie Theulot, auteure de romans historiques, est venue nous parler des « Justes ».

Ce sont des personnes qui, pendant la seconde guerre ont aidé les Juifs, elles sont reconnues officiellement par Israël. Elles ont pratiqué la résistance sans arme toujours par conviction, souvent au péril de leur vie. Protéger les Juifs de la discrimination dont ils étaient victimes, c'était leur fabriquer de faux papiers, les cacher, ne pas les dénoncer.

Le père et le grand-père de Marie Theulot ont été reconnus comme « Justes » car ils ont évité à de nombreux Juifs la déportation vers les camps d'extermination.

Anthony

Encore du boulot en matière d'embauche !

Mohamed Kaddour

A bien des reprises, le Parlement a voté des lois pour garantir l'égalité entre Hommes. En effet, la discrimination est toujours présente en France. Mais l'Etat français condamne désormais d'une amende allant jusqu'à 45 000€ et/ou d'une peine de prison de 3 ans maximum les personnes discriminantes ou incitant à la discrimination. Les victimes peuvent recevoir une indemnisation. Voilà une bonne initiative.

La loi pour l'égalité des chances de 2006 met en place des moyens de lutte contre la discrimination à l'embauche.

Le CV anonyme en fait partie. Il diffère d'un CV classique sur quelques points : ni le nom, ni l'âge, ni l'adresse des candidats n'apparaissent. C'est un moyen efficace de décrocher un entretien. Cependant, si le recruteur a des préjugés bien ancrés, ils réapparaîtront lors de l'entretien, ne laissant aucune chance au candidat.

Un autre moyen utilisé : le testing est un test de discrimination qui vise à percevoir les comportements discriminatoires. Il sert à comparer les différences de traitement entre les personnes susceptibles d'être victimes de discrimination et les personnes de référence et ainsi prouver qu'il y a eu discrimination. Ces tests ont été validés par la Cour de Cassation en 2002 dans une affaire de discrimination à l'emploi. Le testing peut permettre les condamnations et ainsi avoir un effet dissuasif sur les entreprises.

Toutes ces mesures qui visent à lutter contre les discriminations sont intéressantes mais elles sont à développer. En matière de discrimination, il faut surtout changer les mentalités et cela prend du temps.

COMITE DE REDACTION

Directeur de la publication : Pierre Chanteloze, Proviseur

Rédacteurs : Elèves de 1ère MV, 1ère LTR, 1ère CTRM et TLTR

Responsable de la rédaction: Magali Dambrin

Relecture : Renée Pinelli

Réalisation technique : Emmanuelle Graff

Photo et Illustration : Corentin Guinet et Axel Desarménien supervisés par Anne Rouzier

Brainstorming : Vincent B, Johan, Ophélie, Jason, Antoine, Vincent M, Anthony, Marion (2LTR)

Journal scolaire gratuit tiré à 50 exemplaires

Version PDF disponible dans Liberscol : <https://lp-automobile.ent-liberscol.fr/>

et sur le site du lycée : <http://lyc71-automobile.ac-dijon.fr/>



La classe de 1CTRM du Lycée Camille du Gast a participé à un projet dont l'objectif était de faire prendre conscience aux élèves de leurs préjugés sur les pauvres.

L'intervention de l'association ATD Quart Monde a permis de changer leurs points de vue.

Avec Monsieur Auduc, slameur chalonnais, chacun des élèves a écrit un slam pour dénoncer la discrimination faite envers les pauvres.

Six d'entre eux ont été choisis pour lire leur œuvre le 17 octobre 2013 lors de la journée mondiale du refus de la misère sur la place de la mairie à Chalon sur Saône.

Jérémy Clavel